

# Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs (PSE)

Adoptée le 23 juin 2017

Par la Cheffe du Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture (DFJC),  
Mme Anne-Catherine Lyon

SERVICE DE PROTECTION  
DE LA JEUNESSE

La Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs (PSE) de 2017, présentée dans ce document, s'insère dans une démarche d'actualisation de la première version de cette politique, adoptée en 2006.

Elle a été définie par le Service de protection de la jeunesse (SPJ), en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et validée par le Comité de pilotage (COPIL) du projet PSE 2017, composé des membres du Conseil de direction (CoD) du SPJ et présidé par le Chef de service, M. Christophe Bornand, en date du 8 juin 2017.

Elle a été adoptée par la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) Mme Anne-Catherine Lyon, le 23 juin 2017, elle annule et remplace celle adoptée le 28 août 2006.

Mme Anne-Catherine Lyon et le SPJ remercient sincèrement tous les professionnels ayant participé aux différentes consultations menées dans le cadre de cette démarche et contribué, à travers leur engagement et expertise, à l'élaboration du présent document.

[www.vd.ch/spj](http://www.vd.ch/spj)

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE  
SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens - Tél.: 021 316 53 53 - E-mail: [info.spj@vd.ch](mailto:info.spj@vd.ch)

